

Comprendre la position de l'AFAC sur la prostitution - novembre 2012

La position de l'AFAC est que la prostitution exploite les femmes et les jeunes femmes autochtones, et accroît les inégalités en fonction du sexe, de la race, de l'âge, de l'handicap et de la pauvreté.

L'AFAC a adopté une résolution soutenant l'abolition de la prostitution. Ceci signifie que notre but est **de mettre fin la prostitution des femmes et des jeunes femmes** grâce à des mesures légales et à des politiques publiques qui reconnaissent les obligations de l'État (i) d'assurer les besoins de base et (ii) de protéger les femmes et jeunes femmes de la violence des hommes à leur égard.

Nous désirons que les hommes cessent d'acheter des services sexuels et d'agir en tant que proxénètes. Nous voulons arrêter la commercialisation du corps humain. Nous voulons sortir les femmes du cercle de la pauvreté et de la violence qui font d'elles des proies faciles pour la prostitution et enfin, qu'elles cessent d'être blâmées pour leur prostitution.

La prostitution est une préoccupation particulière pour les femmes autochtones.

La prostitution n'est pas une activité traditionnelle des femmes autochtones. L'État a tenté d'éloigner les femmes de nos communautés, de nos enfants, de notre langue et de notre culture. Tous ces incidents contribuent à la rupture, infligée par la prostitution, que les femmes subissent par rapport à leurs propres corps et à leur sexualité.

Les femmes autochtones sont largement surreprésentées dans le milieu de la prostitution et parmi les prostituées assassinées. Diviser les prostituées entre celles qui « choisissent » et celles qui sont « forcées » de se prostituer n'aide en rien. Dans la plupart des cas, les femmes autochtones viennent à la prostitution alors qu'elles sont de très jeunes femmes ou à cause de la pauvreté ou de la violence. C'est l'industrie du sexe qui encourage les femmes à voir la prostitution comme une identité choisie.

L'AFAC se rallie aux femmes du milieu de la prostitution pour exiger que l'État respecte les traités et les droits de la personne internationaux des peuples autochtones de vivre une vie exempte de violence et de pauvreté et de répondre à leurs besoins physiques, culturels et spirituels.

La légalisation des clients et des proxénètes n'aidera pas les femmes autochtones qui se prostituent actuellement.

Lorsqu'il est question de légaliser la prostitution, les gens mélangent souvent la décriminalisation des prostituées et la décriminalisation des proxénètes et des hommes qui payent pour leurs services. **On a tort de criminaliser les prostituées autochtones.** Ceci ne fait que punir davantage les femmes pour leur pauvreté et leur exploitation. Ceci contribue aussi au nombre élevé de femmes autochtones dans les prisons et à la séparation des femmes autochtones de leurs enfants. **L'AFAC appuie la décriminalisation des prostituées.**

Il serait aussi inutile de décriminaliser les proxénètes et les hommes qui achètent les services sexuels des femmes autochtones. Ils infligent fréquemment des sévices physiques et sexuels aux femmes autochtones du milieu de la prostitution et contrôlent les prostituées, et ce, partout; tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ceci cause de réels dommages aux femmes et jeunes femmes autochtones en exploitant leur pauvreté, leurs dépendances et ajoute à leur historique de violence. Ils maintiennent le système de la prostitution en place et en profitent. **L'AFAC appuie la criminalisation de l'achat de services sexuels. Nous soutenons aussi la criminalisation de ceux qui profitent de la prostitution des femmes et des jeunes femmes.**

Les partisans de la décriminalisation des clients et des proxénètes affirment que les femmes seront plus en sécurité si elles se prostituent dans des bordels et des salons de massage légaux. Nous savons que les femmes autochtones demeureront principalement dans la rue, car le racisme et la pauvreté font en sorte qu'elles subissent les formes de prostitution les plus exploitantes, peu importe où elles ont lieu. Mais le plus important est que **les bordels et les salons de massage sont des endroits inacceptables pour les femmes et jeunes femmes autochtones.** L'État a forcé les femmes autochtones à aller d'une institution à l'autre : pensionnats, maisons d'accueil, centres d'accueil et prisons pour n'en nommer que quelques-unes. L'AFAC refuse d'accepter les bordels comme la nouvelle institution pour les femmes et les jeunes femmes autochtones. **Nous refusons d'accepter que la prostitution soit la solution officielle pour répondre à la pauvreté des femmes.**

Comment pouvons-nous abolir la prostitution?

La prostitution des femmes et des jeunes femmes n'est pas seulement un problème pour les femmes du milieu de la prostitution. Ce n'est pas une question morale. C'est un enjeu pour toutes les femmes qui soutiennent l'égalité. Tant et aussi longtemps que les femmes et les jeunes femmes autochtones seront achetées et vendues dans le cadre de la prostitution, les femmes autochtones n'obtiendront jamais l'égalité.

L'AFAC est membre de la *Women's Coalition for the Abolition of Prostitution*. Cette coalition est intervenue dans l'affaire *R. contre Bedford* pour présenter ces arguments. La *Women's Coalition* soutient le modèle nordique de la politique de prostitution qui utilise l'éducation

publique pour décourager la prostitution, criminaliser le proxénétisme et l'achat de services sexuels, et fournir aux femmes de réelles alternatives à la prostitution.

Points-clés

1. Les femmes et les jeunes femmes autochtones doivent être respectées et valorisées. Nous voulons que les hommes cessent d'acheter des femmes et de jeunes femmes dans le cadre de la prostitution. Nous voulons abolir la vente de corps humains.
2. L'État doit s'opposer à la commercialisation des corps des femmes. Nous voulons des lois qui criminalisent l'achat de services sexuels et les profits provenant de la prostitution des femmes et de jeunes femmes.
3. Les femmes et les jeunes femmes autochtones ne doivent pas être punies pour leur propre exploitation. Nous soutenons la décriminalisation des femmes prostituées.
4. La violence des hommes envers les femmes est un délit grave qui ne doit pas être toléré. Nous soutenons la criminalisation de l'achat de services sexuels par les hommes et de ceux qui profitent de la prostitution des femmes et des jeunes femmes.
5. Les femmes et les jeunes femmes autochtones méritent une vie exempte de pauvreté et de violence. L'État doit respecter les peuples autochtones et leur donner le pouvoir de subvenir aux besoins de leur communauté.
6. Le mouvement visant à abolir la prostitution n'est pas une campagne morale. Il tire son origine dans l'égalité et la protection des droits de la personne pour les femmes qui veulent quelque chose de mieux pour les femmes et les jeunes femmes que d'être enlisées dans la prostitution et soumises à la violence émotionnelle, physique et spirituelle.